

NOTICE OF INTENTION
TO AMEND ZONING BY-LAW

PURSUANT TO SECTION 111(1) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, SNB 2017, C. 19, AND AMENDMENTS THERETO, AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, SNB 2017, C. 18, AND AMENDMENTS THERETO, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. Z-5, A Zoning By-law for The City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. Z-5.333 is to amend the said By-law No. Z-5 under the City Centre Institutional Zone (CCI) in order to permit an apartment building on property located at 655 Queen Street.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, January 27, 2025, commencing at 7:30 p.m. in the Council Chamber, City Hall, Queen Street, Fredericton as the time and place for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-law.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE ZONAGE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, LN-B 2017, C. 19, TELLE QUE MODIFIÉES, ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, LN-B 2017, C. 18, TELLE QUE MODIFIÉES, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-5, arrêté de zonage de The City of Fredericton.

Le but de l'arrêté n° Z-5.333 est de modifier ledit arrêté n° Z-5 concernant la zone de services collectifs du centre ville (CCI) afin de permettre un immeuble d'habitation sur la propriété située à 655, rue Queen.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « arrêtés proposés ».

L'audience publique (objections/appuis) de même que la première et deuxième lectures relatives au projet de modification du projet d'arrêté feront l'objet d'une présentation publique au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi, le 27 janvier, 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, rue Queen, à Fredericton.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.

